

Compte Rendu du Conseil d'Ecole en visioconférence du mardi 3 novembre 2020 à 18h00.

Ecole élémentaire Jules Bruant, Vaulnaveys-le-Haut

Membres du conseil d'école présents	Représentants de la municipalité	Lorine Carrière (Elue en charge des écoles).
	Enseignants	Julien Gérôme, Alexandra Lator, Giliane Leuvrey, Nathalie Ronchietto, David Whitead, Gaëlle Pasturel, Camille Boissin, Mélanie Gazeau, Nathalie Pauthier, Virginie Oudet, Alizée Grémion, Ludivine Stacchetti.
	Représentants des parents d'élèves	Delphine Villeger, Delphine Pezet, Hervé Cedelle, Hélène Lacroute, Camille Charles, Julie Boccon Gibod, Sonia Ranbaud, Sophie Argento, Sophie Claire, Emilie Nier, Sandrine Huaut, Marjorie Mattei, Marion Vial Sénéchal
	DDEN	Gilles Caillat
Invité	Julien Thollon (responsable des services périscolaires)	
Absents excusés	Jean Yves Porta (Maire), Mme Bousigue (Inspectrice de l'Education Nationale), Mmes les membres du Rased.	

1) Rentrée des classes.

- Equipe enseignante.

De nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe pédagogique cette année : Camille Boissin est affectée sur le poste de titulaire remplaçant rattaché à l'école, et assurera le remplacement de Sandrine Vedel jusqu'à la fin de l'année scolaire. Virginie Oudet, Ludivine Stacchetti et Alizée Grémion (en remplacement de Marie Costa en congé maternité) assurent des compléments de temps partiel et de direction.

- Effectifs et répartitions.

L'école accueille 245 élèves (27,22 élèves/classe), selon la répartition suivante :

<u>enseignants</u>		CP - 55	CE1 - 47	CE2 - 57	CM1 - 32	CM2 - 54
D. Whitead/A. Grémion	CP	25				
C. Boissin	CP	25				
N.Ronchietto/ V. Oudet	CP CE1	5	19			
G. Leuvrey	CE1		28			
J. Gerome/ L. Stacchetti	CE2			29		
G. Pasturel	CE2			28		
M. Gazeau	CM1				28	
A Lator	CM1 CM2				4	25
N.Pauthier/V.Oudet	CM2					29

- Résultats des élections.

Le taux de participation s'élève à 67,2 % (415 inscrits, 279 votants, 22 blancs ou nuls). Il est en progression par rapport à l'année scolaire précédente (65,9 %). L'ensemble des candidats a été élu. L'équipe enseignante remercie les parents (candidats, membres du bureau de vote et/ou votants) pour leur implication dans ces élections et dans la vie de l'école.

2) Règlement intérieur de l'école.

- Présentation et propositions éventuelles de modification du règlement intérieur.

Après consultation individuelle du règlement intérieur, aucune modification n'est apportée pour l'année scolaire en cours.

- Adoption du règlement par le conseil d'école.

Le règlement est adopté par le conseil d'école à l'unanimité, sans modification par rapport à la version de l'année précédente.

3) Le fonctionnement de l'école dans le contexte sanitaire.

- Le protocole sanitaire et le plan de continuité pédagogique.

Le protocole sanitaire renforcé a été mis en place depuis lundi 2 novembre. Il a été transmis à l'ensemble des familles avant la reprise des vacances de Toussaint, accompagné des modalités pratiques d'accueil des élèves à l'école et dans les services périscolaires. Si besoin, ces documents sont à nouveau disponibles sur simple demande à l'école.

Pour le lavage des mains, 3 bornes de désinfection automatiques ont été installées (2 dans le bâtiment principal et 1 dans le bâtiment historique). Ces bornes remplacent les lavabos provisoires en place jusqu'aux vacances de Toussaint et constituent une alternative au gel hydroalcoolique. Le liquide désinfectant des bornes, conforme aux normes en vigueur, est constitué d'acide lactique et est actif sur les coronavirus. Les élèves souhaitant les utiliser en arrivant à l'école devront s'y rendre de manière autonome avant de rejoindre leur classe. Pour les parents (masqués) ayant besoin d'entrer dans l'enceinte de l'école, une désinfection des mains doit être effectuée au portail, au gel hydroalcoolique.

Un éventuel passage en enseignement distanciel a été anticipé par l'Education Nationale. Les différentes hypothèses sont présentées dans le document intitulé « plan de continuité pédagogique » (disponible sur le site education.gouv.fr). Dans la pratique, les enseignants s'appuieront sur leur matériel personnel et sur leur expérience du printemps dernier pour mettre en place de façon efficace le contact nécessaire avec les familles et la transmission des documents pédagogiques. Un suivi particulier sera mis en place, notamment pour les élèves en fragilité et pour les familles ayant besoin d'être accompagnées matériellement ou pédagogiquement.

- L'accueil et la sortie des élèves.

Depuis la rentrée scolaire, un aménagement des entrées et sorties des élèves a été mis en place pour limiter les regroupements en début de demi-journée et le brassage des groupes d'élèves en attente de leur parents en fin de demi-journée.

L'équipe enseignante a choisi que l'accueil et la sortie des élèves les plus jeunes se fasse sur le parvis par le portail noir, situé à distance de la route départementale. Les élèves les plus âgés entrent et sortent par le portail blanc de la Rue des Ecoles. Si l'organisation familiale le nécessite, ces élèves peuvent rejoindre en autonomie le parvis en utilisant le trottoir et le cheminement situé le long de l'ancien bâtiment. Le protocole en vigueur depuis lundi 2 novembre renforce la nécessité de limiter les regroupements et les brassages. Le dispositif sera donc maintenu.

Le portail noir a connu des dysfonctionnements lors de la première période, notamment pour le déclenchement de l'ouverture à distance. Une équipe technique est intervenue et le problème semble à présent résolu.

- La gestion des élèves symptomatiques et des cas contacts.

Le document de présentation des modalités d'accueil des élèves à l'école précise les symptômes évocateurs qui nécessitent que l'élève reste à la maison. La gestion des cas contact a évolué entre septembre et octobre. A présent, les élèves d'une même classe ne sont pas considérés comme cas contact à risque et peuvent continuer à fréquenter l'école, même si un des élèves de la classe est positif. Toutefois, si 3 élèves sont positifs dans la même classe, alors l'ensemble des élèves de la classe est considérée comme cas contact à risque.

Les familles sont informées par mail de la présence d'un cas positif dans l'école, même si leur enfant n'est pas susceptible d'être cas contact à risque. Si leur enfant est considéré cas contact à risque, l'école prend contact directement par téléphone avec eux et les informe des consignes à suivre.

- L'organisation des récréations.

Les récréations sont organisées par groupes de classe en 2 sessions et en alternance dans les différentes zones de couleurs de la cour ou sur le plateau sportif. Les jeux de cour sont à présents limités aux livres et aux jeux individuels pour éviter les risques de transmission lors des partages.

Dans la semaine, un planning de rotation est mis en place par les enseignants. Les élèves évoluent donc dans des zones variées et ont tous accès aux différentes marelles. Mme Villeger propose que ces tracés au sol puissent être complétés puisque cette organisation semble être amenée à s'inscrire dans un temps long. Cette proposition est accueillie favorablement par l'équipe pédagogique et la municipalité. Une étude des possibilités va être effectuée dans les prochaines semaines.

Lors des récréations, les garçons peuvent avoir accès aux toilettes PMR pour compléter les 4 urinoirs présents dans leurs sanitaires. Un affichage avec pictogramme et une explication par l'équipe pédagogique seront mis en place pour leur rappeler.

- Le restaurant scolaire, la pause méridienne.

Au restaurant scolaire, les élèves déjeunent par groupe de classe. Un listing précis des constitutions des tables est tenu à jour en cas de besoin. Pendant la totalité du temps de pause méridienne, le non brassage des groupes est assuré.

Lors de la pause extérieure des classes de CP, 2 agents municipaux surveillent la cour pour environ 50 enfants. Lors de la pause extérieure des classes à partir du CE1, 4 agents municipaux surveillent la cour pour environ 140 enfants. Les services périscolaires ne sont pas soumis au taux d'encadrement minimum pratiqué en centre de loisirs. Julien Thollon rappelle qu'en cas

de difficultés, de violence verbale ou physique, les élèves sont invités à se signaler au plus tôt auprès des agents en surveillance. Il précise que, même avec une vigilance importante et une surveillance active, il n'est pas possible pour eux de « tout » voir pendant ces moments. Le signalement par les élèves est donc essentiel au processus de gestion de ce type de situations.

En cas de pluie, la pause se fera dans les classes. 4 agents surveilleront alors les élèves (2 par bâtiment), en utilisant les portes de communication interclasses. Un moment extérieur sera tout de même proposé aux enfants, par classe et par roulement, si la météo le permet. Julien Thollon rappelle la nécessité pour les élèves d'avoir des vêtements imperméables les jours de pluie. Les zones de récréations périscolaires (tracées en jaune dans la cour) sont fixes afin de garantir une grande efficacité lors de l'appel et de s'assurer de la stabilité des groupes.

Concernant les goûters de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée, Lorine Carrière précise qu'ils ne sont pas officiellement fournis par la municipalité. Ces dernières années, dans un souci de limitation du gaspillage alimentaire, des goûters provenant du restaurant scolaire ont pu être proposés aux enfants, mais cette pratique va s'interrompre dès que le stock actuel sera consommé. Il revient donc aux familles de fournir un goûter à leur enfant si elles l'estiment nécessaire. La fiche de liaison périscolaire sera corrigée pour préciser cette modification.

4) Le Projet d'école et les actions associées.

La situation sanitaire actuelle vient troubler les projets des enseignants auprès des élèves. Le manque de visibilité et l'éventualité de mise en œuvre du plan de continuité pédagogique (accueil des élèves en groupes restreints ou enseignement à distance uniquement) ne permet pas d'entreprendre des projets d'une ampleur comparable à celle que nous connaissons habituellement.

Le projet d'école se décline selon 4 axes et est défini pour 3 années scolaires (jusque 2021) :

1. Amélioration des résultats des élèves au regard des compétences du socle commun de compétences (autonomie, initiative, sensibilisation à la gestion des déchets, à la protection de l'environnement et à la variété alimentaire).
2. Développement des parcours artistiques, culturel, citoyen et sportif : courseton de l'école, sensibilisation au thème du harcèlement, permis piéton CM1 et vélo CM2.
3. Prise en charge et accompagnement des élèves ayants des besoins éducatifs particuliers : conseil de cycles dédiés, intervention des membres du Rased, entrevues avec les parents.
4. Communication et relations avec les partenaires de l'école : visite de la mairie et des services techniques, bibliothèque municipale si possible en seconde partie d'année scolaire.

5) Vie de l'école.

- Organisation et calendrier des séances de natation et de ski scolaire.

Un premier cycle de natation est en cours à la piscine de Gavet pour les 2 classes de CE2 (8 séances). Les autres classes iront nager au troisième trimestre, si les conditions le permettent (les CP et CE1 à Gavet (8 séances), les CM1 et CM2 iront à la piscine du domaine universitaire de Saint Martin d'Hères.

Le ski scolaire est également envisagé : ski de fond pour les CP et CE1 au plateau de l'Arselle en période 4 (mars), au rythme de 2 séances par semaine pendant 5 séances. Pour les classes de CE2, CM1 et CM2, le ski alpin à Chamrousse se déroulera en janvier, 4 séances par semaine pendant 6 séances, en 2 sessions séparées (CE2 puis CM1/CM2).

- Bilan du Courseton.

Le courseton s'est déroulé de manière inédite en raison du contexte sanitaire : les classes ont couru les unes après les autres, sur un parcours aménagé, sans goûter final. Seules les performances collectives ont été mesurées.

- APC et études surveillées.

Les APC sont organisées chaque jour, sur le temps de pause méridienne (13h30-14h00) ou en fin de journée à partir de 16h30. Ils constituent une aide pédagogique complémentaire pour les élèves ayant des besoins ponctuels repérés par leur enseignant. Les groupes d'APC sont constitués de 6 élèves maximum. Une autorisation des parents est nécessaire pour la mise en place du dispositif.

Pour les APC se déroulant en pause méridienne, des difficultés sont signalées pour les jours de pluie puisque le nombre de salles disponibles n'est alors pas suffisant pour abriter les élèves et accueillir les groupes d'APC séparément. L'équipe enseignante va réfléchir aux possibilités d'aménagements lors de son prochain conseil des maîtres.

L'étude surveillée est organisée chaque fin de journée de 16h30 à 17h30. Les élèves inscrits font une pause de 16h30 à 16h45, puis travaillent en classe avec un enseignant qui les accompagne dans la réalisation de leurs devoirs. Si un élève a terminé ses devoirs à faire pour le lendemain, il pourra lui être proposé de s'avancer pour les devoirs ultérieurs s'il en a. Si un élève a complètement terminé l'ensemble de ses devoirs, il pourra accéder à une activité pédagogique autonome pendant que l'enseignant continue le travail avec ceux qui n'ont pas terminé.

En fonction de la quantité de travail, de l'effectif du groupe et de l'âge des enfants, il n'est pas possible pour l'enseignant d'assurer à chaque séance que l'intégralité des devoirs soit effectivement terminée lors de la séance. Il revient donc à la famille d'effectuer ce contrôle et de poursuivre le travail si besoin.

Un cas d'élève n'ayant pas du tout avancé ses devoirs lors de l'étude surveillée est signalé. L'équipe enseignante invite alors la famille à signaler la situation par un message dans le cahier de liaison afin que le contrôle systématique du cahier de texte soit mis en place pour cet élève.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'ouverture d'un groupe d'étude surveillée supplémentaire (permettant une limitation des effectifs au sein de chaque groupe) ainsi que pour la reconnaissance de la charge de travail liée à l'organisation et la gestion de ce service par le directeur.

- Travaux.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment historique vont débuter prochainement. Ils consistent en une amélioration de la performance énergétique par le changement des huisseries et l'isolation des murs. Les sols seront également repris et la disposition des 4 classes sera entièrement revue pour en augmenter la superficie et créer des espaces de dégagements. Les espaces sanitaires seront également refaits.

Pendant les travaux, qui s'échelonneront entre janvier et juillet 2021, 2 classes seront déplacées dans des locaux modulaires installés sur le parking enseignant. Les 2 autres classes concernées intégreront des salles existantes (salle de bibliothèque et salle de garderie).

Les accès actuels à l'école seront maintenus. Il est possible que les cheminements d'accès des élèves à leur classe soient modifiés pour être en accord avec le protocole sanitaire en vigueur. Si c'est le cas, les élèves en seront informés avant le départ en vacances de Noël.

6) Sécurité dans et aux abords de l'école

- Dispositions relatives au plan Vigipirate.

En raison des derniers événements, le plan vigipirate est relevé au niveau Urgence Attentat, ce qui n'entraîne pas, à l'heure actuelle, de modification dans le fonctionnement de l'école. Le nombre d'exercices annuel est toutefois augmenté.

- Exercices incendie et PPMS.

Le premier exercice d'évacuation incendie s'est déroulé sans encombre mardi 15 septembre. 2 autres exercices de ce type sont prévus lors de l'année scolaire.

3 exercices PPMS vont également être mis en place, dont un de type intrusion. Cet exercice sera soigneusement préparé par l'équipe enseignante et une sensibilisation préalable sera effectuée auprès des élèves. Les 2 autres exercices concerneront les risques majeurs concernant l'école (tremblement de terre, inondation, accident matières dangereuses, nuage toxique).

- Formation du personnel.

Les Parents Elus transmettent une question des parents relative aux formations « Sauveteur secouriste au travail » et « communication non violente ». L'équipe enseignante précise que quelques enseignants sont formés au secourisme dans l'équipe. Une demande de formation de l'ensemble de l'équipe a été formulée il y a 2 ans à notre inspecteur, qui l'a transmise aux services académiques concernés. A ce jour, aucune réponse, positive ou négative, n'a été communiquée. L'équipe enseignante regrette cette situation.

La formation « communication non violente » n'apparaît pas explicitement dans les modules de formation proposés aux enseignants. Les parents élus précisent qu'aucun signalement de communication violente de la part des enseignants ne leur a été transmis. La municipalité met en place cette formation pour les agents municipaux.

7) Les finances de l'école.

- Les dons de l'APE.

L'association des parents d'élèves a fait un don de 3800 euros à l'école. L'équipe enseignante l'en remercie. Cette somme servira à l'acquisition de matériel à destination des élèves et de leurs apprentissages. Le solde sera partagé entre les classes pour financer les projets.

- Gestion du reliquat du budget de l'année scolaire 2019/2020.

Le reliquat du budget « ski scolaire » de 2019/2020 étant placé sur la coopérative scolaire (3456 €), il pourra être réutilisé dès que les conditions sanitaires le permettront. De même, la municipalité confirme que le report du budget « natation » de 2019/2020 est bien possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45. Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 16 mars à 18h00.

Le Président,
David Whitead